

Esquisse d'étude sémantique :

Termes légaux dans la Bible

Anne Garber Kompaoré

Version Octobre 2014

תורה *torah*, du verbe הורה (montrer comment on doit faire qqchse)

1. **Sens de base (prototype):** instruction - des parents aux enfants (Prov. 6:20,23, etc.) , prêtres au peuple (eg. Jer. 18.18), Dieu à son peuple (Psaumes).
 - a. Exemple : Prov. 6.20 : *ne délaisse pas la TORAH de ta mère.*
2. **Spécifique :** une instruction, ou règlement particulière – concernant questions d’impureté, sacrifices, et des jours spéciaux, ainsi que les instructions de comment cueillir et préparer la manne (Exod 16.4). Plusieurs de ces instructions montrent des étapes chronologiques d’une procédure.
 - a. Exemples en Lévitique:
Torot pour sacrifices : 6.8(2), 14, 24(18), 7.1,7, 11, 37
Torot pour sabath et fêtes : 23.34
Torot concernant les choses pure et impure 11.46,12.7,13.59, 14.2, 32, 57
 - b. Exemple : Lévit. 6.2 *Voici la TORAH de l’holocauste.* Ce qui suit sont des instructions de comment faire le sacrifice de l’holocauste.
3. **Spécifique :** L’ensemble de toutes les instructions et lois donné par Dieu par l’intermédiaire de Moïse (surtout en Deutéronome et les livres historiques et Néhémie, eg. Exod 24:12; DEU.28:61, JOS.8:32; 2KI.14:6, NEH 1.1,2,3,6,18, etc.). Dans le Nouveau Testament, ce sens est traduit NOMOS en grec.
 - a. Exemple : Exode 24 :12 *Le Seigneur dit à Moïse: Monte vers moi, dans la montagne, et reste là; je te donnerai des tablettes de pierre, la loi (TORAH) et le commandement (MITSWAH) que j’ai écrits pour les instruire (HORAH).*

Composant saillant: transmission de connaissance, le fait de montrer comment faire qqchse.

Déterminez le sens de TORAH dans chaque cas. Étudiez surtout 2 :3 qui exprime le sens de TORAH dans les lignes parallèles. En 24:5, TORAH est en parallèle avec XOQ et alliance éternelle. En 42:4, il en parallèle avec MISHPAT.

Examinez les différentes manières de traduire ce mot en français.

מצוה *mitsvah* du verbe **צוה** (dire à quelqu'un de faire qqch, de la part d'une personne qui possède une autorité et qui impose sa volonté sur ceux qui sont sous son autorité)

1. tout ordre ou loi, donné par une autorité (Dieu, roi, père, prophète, etc.) Esaïe 48 :18
 - a. tout ordre pour une action ponctuelle, ou pour un temps limité (eg. Deut. 31.5; Jos. 22.3; Isa. 36.21)
 - b. tout loi ou règlement (eg. Exod. 24.12; Lev.4.2, 27.34; Num. 15.22; Deut. 4.2, Esaïe 29.13; etc.)

Plus que tous les autres termes légaux, ce mot, en forme de pluriel, *mitsvot*, est souvent utilisé pour faire référence, dans un sens global, à tous les lois et ordres de Dieu, surtout en Exode – Deutéronome. Voir Lévitique 27:34.

Composant Saillant: Imposition d'autorité à faire qqch

חוק *xoq* forme masculin, du verbe **חקק** (decreter, inscrire sur une surface dure)

1. lois permanents établis par Dieu ou par des rois
 - a. sens de base – une loi fixée pour une application permanente (Lev. 10.11; Deut 4.6; 6.24, 16.12; Esaïe 10:1(décrets malfaisants); 24 :5 etc.)
 - b. spécifique – lois concernant paque, service de prêtres, vœux (Exod. 12.24, Lev. 6.15, etc.)
2. coutume et loi, qui a commencé par un premier acte, et ensuite, devient une coutume qu'on doit obligatoirement suivre - un *xoq* (eg. Gen. 47.26; Jug. 11.39; 1 Sam. 30.25; 2Chron 35.25)
3. promesse permanente établie par quelqu'un dans une position d'autorité (eg. Exod. 15.25; 1Chron. 15.17)
4. portion établie de nourriture par quelqu'un dans une position d'autorité (eg. Gen. 47.22; Lev. 6.11, Num 18.8; Prov. 30.8,etc.) ; quota exigé dans le travail (Exod. 5.14).
5. lois et limites de la nature – limite de jours de vie de l'être humain (Job 14.5), limite de l'océan (e.g. Prov. 8.29), loi *xoq* pour la pluie (Job 8.26), Sheol sans limite *xoq* (Isa 5.14)

Composant Saillant: la permanence d'une directive, c a d une loi

חוקה *xuqqah* forme féminin, du verbe **חקק** (poser les limites, inscrire, graver, dessiner)

1. lois établis par Dieu
 - a. sens de base – une loi fixée pour une application permanente, répétitive
 - b. spécifiques – sacrifice, purification, prohibition, lois concernant les services au tabernacle, jours religieux
2. lois et coutumes des peuples (eg. Lev. 18.3, 2KI 17.8,19)
3. portion (Lev. 7.36)
4. lois de l'univers, de saisons (eg. Jer. 5.24)

Composant Saillant: La répétitivité et permanence d'une directive

חקה/חק sont deux mots très proches, mais une étude séparée révèle certaines différences, même s'il y a toujours plusieurs points en communs, et plusieurs cas où l'un ou l'autre pourrait être utilisé. Voici quelques points de comparaison :

1. **Lois spécifiées ou non-spécifiées** : Dans le contexte de la loi de Moïse, *xoq* est utilisé plus souvent dans les listes de termes légaux, dans les contextes des lois non-spécifiées ou génériques, et rarement pour faire référence à une loi particulière. Par contre, *xuqqah* est préféré dans le contexte des lois particulières. Mais tous les deux sont utilisés dans les deux contextes.
2. **Permanence et répétitivité** : *xoq* fait référence surtout à la permanence des lois; *xuqqah* met l'accent sur la répétitivité des lois et coutumes. *Xuqqah* est utilisé plus souvent pour parler des coutumes d'autres peuples. Dans le contexte de la nature, *xuqqah* fait référence surtout au temps répétitifs fixé par l'ordre de l'univers, tandis que *xoq* fait référence surtout aux limites naturelles de la création de Dieu.

משפט *mishpat* du verbe שפט (juger, faire un jugement judiciaire) (NOTE: ceci ne représente pas une analyse complète de toutes les instances de *mishpat* dans la Bible. Une analyse plus complète restant à faire.)

I.

1. un jugement, une décision, un verdict (Exod. 28.15ff, Deut. 1.17; 17.9, etc.)
2. le cas, la plainte, ou le problème à juger (Num. 27.5, 35.12,24, etc.)
3. le lieu de jugement (Deut. 25.1, Jos. 20.6; 2 Sam. 15.2, etc.)
4. **un jugement qui devient une loi (sacrifices en cas de péché, concernant relations entre personnes, blessures infligés, meurtre, etc.)** (eg. Exode 21-23, Lev. 5.10)

II

5. le fait de mettre en valeur le jugement, exercer le jugement
 - a. pour punir le mauvais (Deut. 32.41)
 - b. pour donner la justice aux justes et aux victimes de l'injustice (Deut. 10.18; 33.21; 1 KI 3.11, etc.)
6. les droits légaux d'une personne
 - a. droits légaux (Exod. 21.9, 17; 23.6)
 - b. droits aux portions (Deut. 18.3)

III

7. manière d'être ou de faire qqch
 - a. plan et précisions pour la construction d'un bâtiment (tabernacle, temple)
 - b. aspect physique de qq'un
8. manière de faire quelque chose habituellement - coutume, habitude (Gen. 40.13; Jug. 18.7; 2Chron. 30.16, etc.)
9. **règlement pour réglementer la manière de faire certaines pratiques (offrandes (Lev.9.16; Num.29), adoration, port de l'arche (1Chron. 15.13), le pâque (Num.9.3), etc.)**

Composants saillants:

1. l'expression d'opinion qui aboutit à une directive
2. la manière à mettre en pratique une directive

Tableau de comparaison entre les quatre mots

TORAH Ex 24.12	XOQ Ex. 12.44	MITSWAH Ex. 24.12, 20.6	MISHPAT
Directive/Informative	Directive	Directive	Jugement >directive
Autorité >inférieur	Autorité >inférieur	Autorité >inférieur	Autorité >inférieur
Imposition ?	Imposition	Imposition	Imposition
Enseignement, instruction Prov 6.20, Jer 18.18	Verbe : Choses gravées en pierre – Ezek. 4.1	Ordre ponctuelle Deut 31.5, loi, commandement Ex 24.12	1. Jugement, décision Ex 28.15
> lois, ensemble de lois, procédures, instructions	> masc : lois en permanence, immuable Lév 10.11 ; de la nature Prov 8.29		> loi Ex 21.1, Lév 5.10
	> fem : Coutumes, Ex. 13.10 ; cycles d'univers Jer 5.24		> le cas, la plainte à juger Nom 27.5
	> masc. : une part décrétée en permanence par Dieu pour des individus particuliers (lévites, prêtres) Ex 12.24		> Lieu de jugement Deut 25.1
			> Exercice de jugement Deut 32.41
			> Les droits légaux d'une personne Ex 21.9
			2. manière de faire quelque chose Gen 40.13
			> règlement Nom 9.3
Points essentiels dans le contexte de la loi			
1. Directive en forme d'instruction	1. la permanence d'une loi	Imposition d'une autorité à faire quelque chose	1. L'expression d'opinion qui aboutit à une loi
2. Loi	2. la répétitivité d'une loi		2. la manière de mettre en pratique une loi

Synthèse de l'étude comparative

Tous les quatre mots pourraient être traduits par le mot 'loi'. Dans certains contextes, on pourrait parler de loi comme collection, ou des lois individuelles.

Mais comme notre analyse indique, chaque mot a son orientation :

- soit vers le sens d'instruction ou procédure (TORAH),
- soit vers le sens de permanence (XOQ),
- soit impliquant l'idée de jugement qui aboutit en une loi (MISHPAT).
- Le mot MITSWAH pourtant, a un sens qu'il englobe toutes les directives imposées par un supérieur, soit des ordres ponctuels, soit les lois et règles qui restent en vigueur en permanence.

En même temps, chaque mot peut se trouver dans des contextes qui semblent exclure les autres mots. Voici des exemples d'exclusion :

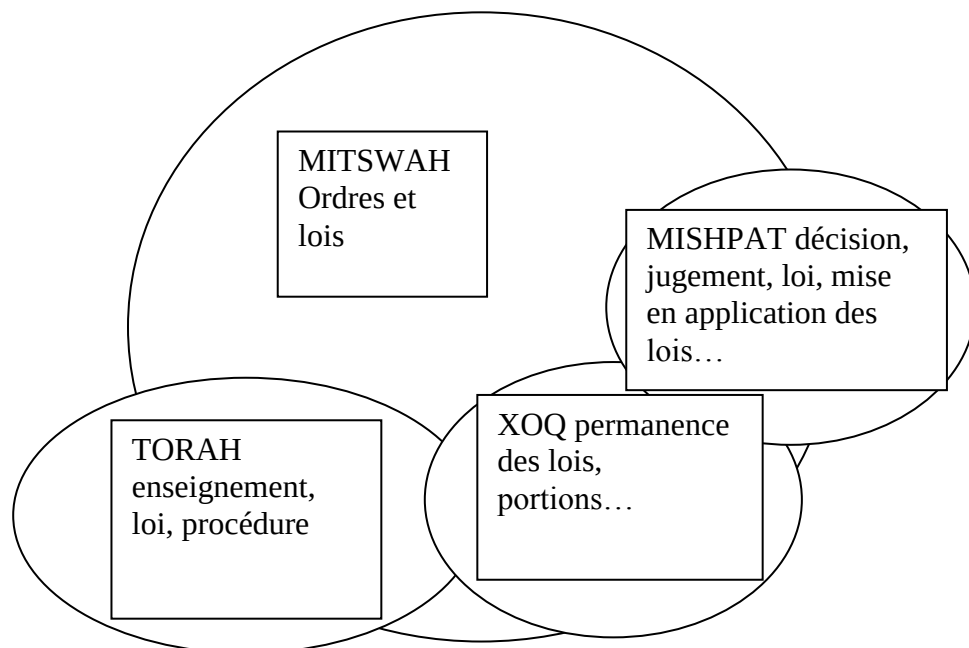
- L'expression LE'OLAM (pour toujours) se trouve dans le contexte de XOQ (voir Exode 12 :24) et rarement dans le contexte de MISHPAT, MITSWAH, et TORAH.
- Lorsque TORAH a le sens de l'instruction comme dans Prov. 1 :8, TORAH de la mère, les mots XOQ ou MISHPAT ne marcheraient pas.
- Lorsque MISHPAT a le sens de jugement ou de lieu de jugement pour une affaire particulière, on ne pourra pas utiliser le mot XOQ (mais parfois on pourrait utiliser le mot TORAH Deut. 17 : 11).
- Mais un MISHPAT (une décision du roi concernant une affaire quelconque) pourra devenir un XOQ (une loi ou une coutume) qui se pratique de génération en génération (1 Sam 30.25).
- Le MITSWAH du roi Ezéchias en 2 Rois 18 :36, l'ordre de ne rien dire aux assaillants assyriens, ne peut pas être un XOQ puisque ce n'est pas une loi mais plutôt un ordre pour un évènement particulier. Et les mots TORAH et MISHPAT, sans doute, ne conviendrait pas ici.

On trouve, aussi, que ce n'est pas le cas que ces mots distinguent les différentes catégories de lois comme l'auraient voulu certains chercheurs.

- Le mot TORAH est utilisé pour désigner toute la collection des lois mosaïques, mais aussi des lois individuelles procédurales.
- MISHPATIM en Exode 21 : 1 inclut surtout des lois concernant des relations sociales, mais aussi des lois concernant les fêtes religieuses et le respect pour le Seigneur.
- En Exode 12 :43-49, la loi de la Pâque est un XOQ et une TORAH en même temps. Il y a une nuance de sens entre XOQ et TORAH mais ce n'est pas une différence de type de loi, mais plutôt un aspect de la loi : XOQ pour mettre devant l'aspect permanent de la loi, et TORAH pour mettre l'accent sur la procédure ou l'applicabilité de la loi (pour l'autochtone et pour l'immigré).

Donc, l'analyse du mot TORAH et ses synonymes, révèle beaucoup de chevauchement dans certains contextes, mais aussi des nuances distinctifs dans d'autres contextes.

Diagramme des sens des termes légaux



Ce diagramme n'est pas une illustration parfaite, mais il donne une idée des chevauchements des sens de ces quatre termes.

La traduction des termes légaux

Survol des traductions françaises et quelques traductions anglaises

Genèse 26.5 (Voir aussi Lévitique 26.46)

NVS comparé avec d'autres versions

En effet, Abraham a écouté ma voix (aussi TOB)

- m'a écouté (NBS), obéissance (NBj), ordres (FC)

il a observé mon ordre (MISHMERET) (aussi PDV, Sg21)

- observances (NBS, TOB, NBj)
- règles (FC)
- prescriptions (Sem)

mes commandements, (MITSWAH)

- commandements (NBS, TOB, NBj, FC, PDV, Sg21, Sem)

mes prescriptions (XOQ)

- décrets (NBS, TOB, FC), règles (NBj, PDV, Sg21)
- préceptes (Sem)
- statuts (LS1910)
- lois (NJPS)

et mes lois. (TORAH)

- lois (NBS, TOB, NBj, FC, PDV, Sg21, Sem)
- enseignements/instructions (NJPS, NLT)

GNT : m'a obéi et gardé tous mes lois et mes commandes (ordres)

CEV : Abraham a fait tout ce que je lui ai dit de faire.

Avant de traduire

Collectez toutes les expressions – noms, verbes, expressions idiomatiques – concernant, les ordres, les enseignements, des lois et règles, etc. Cherchez à comprendre chaque mot dans plusieurs contextes et puis faites une analyse de comparaison entre ces mots.

Voici certaines expressions cueillis d’autres langues pour le concept ‘loi’.

- place de limite
- faire ce que le Seigneur **a mis sur** eux
- Marcher exactement selon ce que Dieu **a dit**.
- **Les choses à faire** que le Seigneur **a donné**
- **instructions**
- **ma voix**
- donner bouche
- ma parole/bouche
- tailler bouche (?)
- diriger, directions
- montrer
- fixer, paroles fixées
- autres expressions?

La liste n’est pas exhaustive.

Une fois que vous avez analysé toutes vos expressions, il reste de choisir de bons équivalents dans votre langue. La meilleure manière de traduire est de trouver des équivalents aux mots hébreux, en tenant compte de leur contexte. Les mots français ne sont qu’une faible indication du sens hébraïque.